

Réf: Dossier N° 046276

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « LE PARADIS DE LYNN »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE STAR 5, Lot 822, Ilot 76

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10 octobre 2021 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le 14 octobre 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LE PARADIS DE LYNN »

Objet :  
-Vente d'accessoires de mode ;  
-Achat-vente de fournitures et matériels de bureau ;  
-commerce général et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (1.0) Parts Sociales de Dix Mille (1,000,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE STAR 5, Lot 822, Ilot 76

Dirigeant(s) : Mlle TOTOKRA KOME JOCELYNE JUDITH  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-06420 du 21/10/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°31296/GTCA/RC/2021 du 21/10/2021

